



MAIRIE DE L'ILE MOLENE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 mars 2022 à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2121.10 du CGCT.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Sont présents à cette réunion

Didier Delhalle, Claudie Corolleur, Vincent Pichon, Aurore Petton, Eric Cariou

Absents excusés ayant donné procuration

Amélie Jacob pour Aurore Petton

Louis Squiban pour Eric Cariou

Frédérique Masson pour Vincent Pichon

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Claudie Corolleur est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

1) DCM subvention de fonctionnement au COS CCPI

Lecture faite de la demande de participation 2022 au Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Iroise, le maire demande au conseil municipal de voter une participation qui sera versée au COS de la CCPI et qui s'élèvera pour l'exercice 2022 à la somme de 400 € (8 agents en 2021 x 50 €). Cette dépense sera imputée à l'article 65741 de la section de fonctionnement du budget général.

Vote : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement de cette participation.

2) DCM adhésion à la cellule intercommunale hygiène et sécurité

Les collectivités sont tenues de mettre en œuvre une démarche hygiène et sécurité. Si la démarche de prévention répond aux obligations réglementaires, elle constitue également un enjeu à plusieurs titres :

- C'est un enjeu humain et social qui tend à réduire les atteintes physiques et psychologiques des agents, à améliorer les conditions de travail,
- C'est un enjeu de gestion des ressources humaines pour tendre vers une baisse de l'absentéisme lié à la sinistralité,
- C'est encore un enjeu de maîtrise des coûts en matière d'assurance statutaire.
- Enfin, le cadre réglementaire induit une responsabilité pour la collectivité et ses agents (administrative, civile et pénale)

Cependant, la mise en œuvre opérationnelle, le suivi et l'animation de la démarche sont difficiles à l'échelle d'une collectivité.

Afin de se mettre à jour avec les obligations et d'animer une démarche harmonisée, il est proposé l'adhésion à une cellule hygiène et sécurité créée à l'échelle intercommunale par la Communauté de Communes dans le cadre d'un dispositif de mutualisation de moyens se traduisant par le recrutement d'un préventeur et la mise en place d'un comité de pilotage intercommunal.

Une rencontre avec les services du Centre de Gestion du Finistère a confirmé la pertinence de ce schéma qui s'inscrit dans les orientations nationales des Centres de Gestion mais aussi du Fonds national de Prévention rattaché à la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce fonds national de prévention entend en effet favoriser cette structuration à l'échelle intercommunale et est en capacité, dans le cadre d'un plan d'actions local, de contribuer financièrement à sa réalisation.

Les effectifs potentiels que pourrait couvrir à l'échelle du territoire de la CCPI cette cellule de prévention avoisinent les 600 agents.

La commune doit se structurer et disposer :

- d'un élu référent qui aura vocation à siéger au sein du comité de pilotage
- d'un ou de plusieurs conseillers en prévention (anciennement ACMO)

La coordination de cet ensemble a vocation à être assurée par le Conseiller en Prévention, recruté par la Communauté de Communes.

Le recrutement d'un Conseiller en prévention

Les principales missions de ce conseiller en prévention seront d'assister et de conseiller l'autorité territoriale et les services dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de gestion des risques professionnels et de sécurité au travail. Il apporte une expertise dont nos collectivités ne disposent pas véritablement aujourd'hui et qu'elles n'ont pas forcément le temps d'assurer dans le cadre de leurs organisations actuelles.

Le rattachement fonctionnel à la communauté de communes du Conseiller en Prévention présente l'avantage d'asseoir un service sur le périmètre intercommunal en direction de toutes les communes, quelles que soit leurs tailles et d'affirmer encore la solidarité intercommunale.

Le coût annuel du préventeur est évalué à 38 800€. La commune participe au prorata du nombre d'agents permanents (ETP ou non, hors saisonniers et remplaçants). Ainsi sur la base de 550 agents permanents sur l'ensemble des collectivités adhérentes, la participation serait de l'ordre de 70 € par agent et par an (hors subventions du FNP). Pour une commune comptant 20 agents ce coût annuel serait de 1400 €. Dans ce dispositif, il est prévu que la communauté prenne en charge les frais de structure (locaux, informatique, etc.) et de déplacements.

Une convention, établie pour cinq années entre la commune et la Communauté de Communes, formalise l'engagement des partenaires dans la démarche.

Une convention annuelle précisera en fonction du nombre de communes adhérentes au service et des coûts réels (charges salariales – subventions), le montant par agent et le niveau de participation de la collectivité.

Vote : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- désigner Amélie Jacob, conseillère municipale, référent Hygiène et sécurité,
- d'adhérer à la démarche intercommunale de prévention des risques coordonnée par la Communauté de Communes à compter du 21 mars 2022,
- de donner délégation à M. le Maire pour établir et signer avec la CCPI les conventions relatives à la création et au financement de la cellule intercommunale Hygiène et Sécurité et du poste de préventeur Hygiène et sécurité,

3) DCM don en faveur des réfugiés ukrainiens

Le maire fait lecture du document d'information sur le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), et plus particulièrement sur la procédure permettant de soutenir les victimes du conflit en Ukraine. Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées. Le maire propose de contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer la solidarité de la commune.

Vote : 8
 Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : 8

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire ce don d'1 € par molénais, soit 160 € au fonds de soutien.

4) DCM demande d'aide financière « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réalisation d'un pôle artisanal et de logements

Le Maire expose au conseil l'état d'avancement du projet de réalisation d'un pôle artisanal et de logements, prévu sur le terrain de l'ancien collège et le terrain « de l'évêché ».

Le détail des dépenses HT tel qu'évalué à la date du conseil est le suivant pour l'ensemble du projet :

Frais d'acquisition	84 800,00 €
Frais d'architecte	39 800,00 €
Diagnostics	2 000,00 €
Assainissement	20 000,00 €
<i>Travaux de construction</i>	
○ Aménagements extérieurs	38 100,00 €
○ Conserverie - local artisan - fromagerie	
• Gros œuvre	145 800,00 €
• Second œuvre	13 700,00 €
○ Garage communal	
• Gros œuvre	96 600,00 €
• Second œuvre	4 400,00 €
○ Brasserie - sanitaires - boutique	
• Gros œuvre	114 300,00 €
• Second œuvre	32 400,00 €
○ Logements : bâtiment 1 (T5 ou T2+T3)	
• Gros œuvre	109 300,00 €
• Second œuvre	100 500,00 €
○ Logements : bâtiment 2 (T2+2T1)	
• Gros œuvre	91 300,00 €
• Second œuvre	101 700,00 €
Taxes et redevances	5 800,00 €
Frais financiers	5 000,00 €
Frais de communication	5 000,00 €
Assurance dommages ouvrage	15 000,00 €
Provision pour risques	35 000,00 €
TOTAL	1 060 500,00 €

Le projet a déjà obtenu une subvention de 200 000 € dans le cadre du Fond Friches.

Différentes aides sont sollicitées en complément :

- DSIL 2022 : 300 000 €
- Bien Vivre Partout en Bretagne : 100 000 €
- Région via AIP : 100 000 €
- Pacte Finistère 2030 : 100 000 €

Vote : 8
 Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : 8

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette opération et sollicite l'aide financière DSIL 2022 dans la limite autorisée des 80% d'aides financières.

5) Questions diverses

- **Tenue du bureau de vote** : les 10 et 24 avril. Le maire doit être présent à l'ouverture et à la fermeture du bureau de vote : de 8 h à 19 h. Celui qui est au premier créneau revient à la fermeture et assiste au dépouillement. Cf. Tableau des permanences.
- **Taxe Barnier** : la taxe Barnier fait participer les passagers de transports maritimes à la protection des espaces naturels. Sur 2021, il reste un peu plus de 8 000 €. L'enveloppe pour Molène est de 10 000 € par an. Ce sont 18 000 euros qui sont donc disponibles. C'est le PNRA qui gère l'enveloppe. Le coût du débroussaillage des espaces naturels n'est pas financé par la taxe Barnier mais par des fonds européens. On peut envisager, par exemple, l'achat d'un micro tracteur pour les agents techniques dans la mesure où son usage a un lien avec les espaces protégés. Il est préférable d'attendre que l'on ait le garage communal avant d'envisager l'achat d'un tel équipement.
- **6 traversées** : obtenues par la CCPI avec la Finist'mer de la mi-juillet à fin août : une liaison Lanildut/Molène, le dimanche.
- **Venue de la Croix Rouge** : dans le cadre de la convention signée avec la mairie, les élèves du Lycée La Croix Rouge viennent du 9 au 13 mai à Molène. Dans la liste des travaux envisagés, il y avait entre autre, la fabrication d'un barbecue, la rénovation des tables et des bancs. Le béton des assises a déjà été coulé dans les moules (dix supports pour 5 bancs). Les tables : il en manque et le coût des matériaux pour en fabriquer est plus élevé que si nous commandions directement des tables forestières. Le conseil est favorable à l'achat de tables.
Leur hébergement : 15 personnes à la salle communale et 15 personnes au Theven.
- **Breizh Kayak Evasion : achat d'un container** : Quentin Cuillandre assure la saison estivale 2022. Le conseil est favorable à la location du logement du CMS dans les mêmes conditions que l'année dernière. BKE est prêt à acheter un container pour l'été. Demande faite pour une participation de la mairie au transport de ce container.

Le maire lève la séance à 20h05